

Procès-verbal du conseil municipal exceptionnel du 07 juin 2024

<u>Présents (11)</u>: Martine TABOURET – Catherine SAVERAT – Stéphanie BOULIVAN – Franck MOLINA – Régis TABOURET – Fabien RELAVE – Cédric BLANCHARD – Alexandra BREDY – Aimé BOULIVAN - Fabienne PEDOUX – Sandrine BOURGEOIS

<u>Excusés (4)</u>: Damien QUERRY donne procuration à Stéphanie BOULIVAN, Didier ZAMPROGNO donne procuration à Martine TABOURET, Alexandra GIRARD donne procuration à Alexandra BREDY, Amandine GUYARD donne procuration à Franck MOLINA

<u>Secrétaire de séance</u>: Catherine SAVERAT - Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Autorisation de signature d'une prestation supplémentaire pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes: Madame Le Maire indique que, suite à des aléas de chantier, il est finalement nécessaire de faire le ponçage et la vitrification du parquet, et ceci avant la fin des travaux de rénovation de manière à ne pas abîmer les murs refaits à neuf. Une demande de devis a donc été faite et celui-ci s'élève à 14 347 € HT. Ce devis sera compris dans le marché, il sera donc pris en charge en partie par les subventions. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis d'un montant de 14 347,20 euros HT.
- Autorisation de signature du devis pour le nouveau mobilier de la salle des fêtes: Madame Le Maire présente le devis pour l'achat des nouvelles tables et chaises de la salle des fêtes. Celui-ci est d'un montant de 5 001, 08 € HT, il est donc nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le devis d'un montant de 5 001, 08 euros HT.

La séance est levée à 19:20.

Signature du secrétaire de séance :

Signature du Maire :